

Convention de partenariat

Stormshield Institute

ENTRE

Stormshield SAS, société par actions simplifiées, ayant son siège social situé 2-10 rue Marceau – 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, France.

ET

_____ ayant son siège situé
_____ dénommé ci-après l' «établissement».

Chacune des structures ci-dessus étant ci-après dénommées ensemble les « Parties ».

Durée du partenariat :

- Démarrage le _____ 2018 pour une période de un an renouvelable de manière expresse ensuite par périodes successives de trois ans.
- Le partenariat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties en le notifiant par courrier AR en respectant un préavis de trois mois.

Objet du partenariat :

- Les enseignants de l'établissement ont la possibilité de se former et de se certifier sur les technologies Stormshield, grâce à la mise à disposition des ressources pédagogiques Stormshield.
- L'établissement peut exploiter et partager avec ses étudiants les ressources pédagogiques disponibles sur la plate-forme <https://institute.stormshield.eu>.
- Les enseignants ont la possibilité de devenir Instructeur Stormshield (CSNAI) pour gérer en toute autonomie la dispense du cours CSNA et ouvrir aux étudiants l'accès à l'examen CSNA.
- Le centre de support technique Stormshield est disponible au +33 (0) 9 69 329 129, ainsi qu'un laboratoire SNS virtuels (sur la plate-forme <https://institute.stormshield.eu>).
- Le matériel Stormshield est proposé à l'établissement à des conditions tarifaires spécifiques « Institute Stormshield» pour une utilisation pédagogique auprès de ses étudiants. Ce matériel ne doit pas être utilisé en production.
- Pour toute acquisition de firewall SNS aux conditions « Institute Stormshield», la licence et la maintenance sont offertes tant que le partenariat est actif, et au plus tard jusqu'à la fin de vie du produit concerné.
- Le partenariat avec l'établissement peut être valorisé dans la stratégie de communication de Stormshield et inversement.

Le présent partenariat ne confère à l'établissement que les droits spécifiés ci-dessus, et en aucun cas un droit de propriété. Stormshield est soit auteur, soit détenteur des droits de propriété attachés aux technologies Stormshield et les conserve ainsi que toutes les prérogatives s'y attachant.

L'établissement s'engage à prendre à l'égard de son personnel et étudiants et de toute personne extérieure qui aurait accès aux technologies toutes les mesures nécessaires pour assurer le secret, la confidentialité et le respect des droits de propriété de Stormshield.

La majorité des produits proposés sont certifiés EAL4+ par l'ANSSI.

Les certifications SNS proposées sont éligibles au CPF et labellisées SecNumedu FC par l'ANSSI.

Possibilités proposées à l'établissement dans le cadre du partenariat

Formation/certification des enseignants de l'établissement		
Formation en autonomie	Kit de certification + support de cours numérique + accès à un environnement virtuel complet sur la plate-forme https://institute.Stormshield.eu	Gratuit
Certification	Deux passages d'examen CSNA	Gratuit
Formation présentielle	Inscription à une session de formation publique du centre de formation Stormshield (CSNE ou CSNTS)	Gratuit - les frais de déplacement, logement et repas ne sont pas pris en charge par la société Stormshield.
Certification instructeur	Suite à l'obtention des examens CSNA et CSNE avec un score supérieur à 80%, l'enseignant est certifié Instructeur CSNA (CSNAI). Il peut ainsi dispenser la formation CSNA à des étudiants de l'établissement et leur donner accès à l'examen CSNA. L'enseignant doit participer à au moins un point trimestriel Institute Stormshield par an pour maintenir sa certification CSNAI. Tous les 3 ans, il convient de renouveler la certification CSNE avec un score supérieur à 80% pour renouveler également la certification CSNAI.	Gratuit
Acquisition de firewalls, maintenance et options de licence	L'établissement peut acquérir des firewalls SNS à des conditions exclusives. Dans le cadre de ce partenariat, les firewalls ne doivent pas être mis en production mais être exclusivement utilisés à des fins pédagogiques (travaux pratiques, projets étudiants, ...).	Acquisition du matériel avec une remise spécifique. Contrat de maintenance et certaines options de licences offerts tant que le partenariat est actif, et au plus tard jusqu'à la fin de vie du produit concerné.
Formation/certification CSNA des étudiants de l'établissement		
Formation gérée par l'enseignants	Kit de certification + support de cours numérique + accès à un environnement virtuel complet Formation en autonomie par un enseignant certifié CSNAI	50 € HT/étudiant, à la charge de l'établissement

Pour l'établissement,
Nom :
Fonction :
Date :
Signature et cachet :

Pour Stormshield,
Nom : Prost Xavier
Fonction : Responsable du service formation
Date :
Signature et cachet :